

Objektyp: **Advertising**

Zeitschrift: **Habitation : revue trimestrielle de la section romande de l'Association Suisse pour l'Habitat**

Band (Jahr): **83 (2011)**

Heft 3: **Dossier spécial**

PDF erstellt am: **13.09.2024**

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Inhalten der Zeitschriften. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern. Die auf der Plattform e-periodica veröffentlichten Dokumente stehen für nicht-kommerzielle Zwecke in Lehre und Forschung sowie für die private Nutzung frei zur Verfügung. Einzelne Dateien oder Ausdrucke aus diesem Angebot können zusammen mit diesen Nutzungsbedingungen und den korrekten Herkunftsbezeichnungen weitergegeben werden. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Die systematische Speicherung von Teilen des elektronischen Angebots auf anderen Servern bedarf ebenfalls des schriftlichen Einverständnisses der Rechteinhaber.

Haftungsausschluss

Alle Angaben erfolgen ohne Gewähr für Vollständigkeit oder Richtigkeit. Es wird keine Haftung übernommen für Schäden durch die Verwendung von Informationen aus diesem Online-Angebot oder durch das Fehlen von Informationen. Dies gilt auch für Inhalte Dritter, die über dieses Angebot zugänglich sind.

connaît la question du logement d'utilité publique comme le fond de sa poche, après avoir été longtemps chef de l'Office du logement du canton de Neuchâtel. Roger Dubuis a été longuement applaudi pour ses excellents services rendus et les autres membres du Comité et leur Président, Francis-Michel Meyrat, ont tous été réélus par acclamation. Pierre Gauch (Fribourg) a succédé à Michel Buchs au sein du groupe des représentants à l'Assemblée des Délégués de l'ASH Suisse, et Georges Bähler et Roger Dubuis remplacent Huguette Piantini et Bettina Ramseier en tant que délégués suppléants.

La question de l'adaptation des anciens statuts aux nouveaux statuts de l'ASH Suisse a suscité quelques remous, concernant l'article 21: la question était de savoir s'il était opportun d'y introduire une limitation de l'âge des membres ou de la durée de leurs mandats. Une question qui sera finalement examinée lors de l'une des prochaines réunions du Comité. Pour terminer, Stefan Schwitter, directeur de l'ASH, a transmis les salutations de nos amis alémaniques et Felix Walder, vice-directeur de l'OFL, les bons vœux de son office. Et un somptueux cocktail dînatoire a réuni tout le monde en guise de clôture à l'Hôtel Alpes & Lac.

Patrick Cléménçon



Les pros du solaire®

Les maîtres d'ouvrage suisses font confiance aux pros du solaire® reconnus de Swissolar. Forts de leurs connaissances spécialisées, les planificateurs et installateurs réalisent des installations électriques à énergie solaire de toutes tailles pour les constructions neuves et anciennes. 25 m² de cellules photovoltaïques assurent les besoins en électricité d'une famille pendant au moins 30 ans. Participez vous aussi au monde de demain en optant pour l'énergie électrique renouvelable.

Vous trouverez la liste complète des pros du solaire® près de chez vous ainsi que des informations objectives en matière de chaleur solaire sur www.swissolar.ch, ou par téléphone au numéro 084 800 01 04.

SWISSOLAR

Association suisse des professionnels de l'énergie solaire